



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E117049

VALABLE JUSQU'AU 07/10/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1974

Forme juridique : SAS

Capital : 1 121 232

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BOBIGNY 301340584

Siret : 301 340 584 06753

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 58 763 113

Assurance Responsabilité Civile :

AXA CSA XFR0068041LI / XFR0067549LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 12/06/2022

Raison sociale : ENGIE HOME SERVICES (AGENCE)

Sigle : CGST SAVE

11 A RUE DES CHAMPS  
ZA LA PILATERIE  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Téléphone : 03 20 67 16 06

Fax : 03 20 47 24 39

Portable :

Site Internet : engie-homeservices.fr

E-mail : chloe.lefebvre@engie.com

Responsabilité légale :

LALUC VINCENT DIRECTEUR GENERAL DELEGUE / BIGAUD YANICK, ALEX,  
RENE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 71

Tranche de classification : EFF4

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité  | * Date d'attribution |
|------|--|----------------------|
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE                        | 09/11/2022           |
| 5261 | Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2<br>Mention RGE | 30/08/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories   | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |
| o Pompe à chaleur : chauffage  | 09/11/2022         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique  | 09/11/2022         |

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE  
272, BOULEVARD GEORGES  
CLEMENCEAU  
B.P. 16013  
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.